

Image not found or type unknown



Majoration Retraite Enfant Handicape

Par **UZU Dominique**, le **15/08/2017** à **05:41**

Bonjour,

Nous avons un enfant handicapé depuis sa naissance et il a suivi le circuit des IME et à 21 ans il a été reconnu handicapé à 80%. Les complémentaires demandent que la reconnaissance de l'handicap soit avant 21 ans. Quelles démarches sont possibles pour justifier que l'handicap existait avant 21 ans. Y-a-t-il un moyen de valider cela pour avoir droit à la majoration de 5%

Merci pour votre réponse.

Dom